




CHUTES D'ANIMAUX DANS LES FOSSES OU PRÉFOSSSES

Comment les éviter et limiter les risques ?

LES RISQUES À ÉVITER

La chute d'animaux dans des fosses, par exemple suite à une rupture de caillebotis, peut arriver dans tout élevage. **L'intervention dans des fosses ou préfosse, pour récupérer des animaux** ou pour toute autre raison, **présente des risques** pour les personnes, liés notamment aux gaz de lisier :

-  Risque d'intoxication grave, voire mortelle, à l'hydrogène sulfuré (H₂S)
-  Risque d'explosion (méthane)
-  Risque de chute de personne car le bâtiment peut être fragilisé (poutrelle, mur...)

- **L'éleveur est responsable de la sécurité des salariés et tiers** qui pourraient participer à une telle intervention.
- Ce document présente des conseils et des précautions utiles pour **prévenir et limiter les risques**.




COMMENT PRÉVENIR L'INCIDENT ?

- Je réalise un état des lieux, avec l'appui d'un technicien et avec les précautions nécessaires (émanations gazeuses) :
 - **Je vérifie l'état des poutrelles et poteaux**, gaines de ventilation, etc.
 - Être attentif en particulier aux poutrelles coulées sur place.
- Je réalise ou fais réaliser les travaux d'entretien si nécessaire.



QUE FAIRE EN CAS D'ANIMAUX TOMBÉS DANS LES PRÉFOSSSES ?

1. J'ALERTE

- Je demande de l'aide :  **il ne faut jamais intervenir seul !**
- Je contacte mon Organisation de Producteurs.
- Je préviens les pompiers si l'incident est significatif et/ou en cas de difficulté à sécuriser l'intervention.



2. J'IDENTIFIE LES RISQUES AVANT D'INTERVENIR

- Combien d'animaux sont tombés ? Combien de cases, voire de salles, sont concernées ?
- Quelle est la hauteur de lisier en fosse ?
- Quelle est la cause de l'accident : rupture d'une poutrelle ? d'un caillebotis ? etc.
- Y a-t-il un risque que l'accident se propage (suraccidents) ?



Ces informations et toute autre information utile, doivent être communiquées aux pompiers si je les sollicite.

3. JE SÉCURISE L'INTERVENTION

De façon impérative avant d'intervenir pour récupérer les animaux :

- **Je ventile « à fond » le bâtiment** (ventilation au maximum, portes et fenêtres ouvertes si elle est en panne...)
- **Je vidange le lisier de la préfosse** : le transférer vers une fosse extérieure, ou toute autre solution (autre salle, autre bâtiment, etc.)
- **Je vide l'ensemble de la salle**, et a minima les cases adjacentes des animaux qui ne sont pas tombés, si la situation est stabilisée et si l'opération ne présente pas de risques.
- **J'assure la sécurité de l'intervention**, pour moi-même et pour les personnes que j'ai sollicitées. S'ils interviennent sur place, les pompiers deviennent responsables de la sécurité.



Je prépare l'intervention, en prévoyant :

- Des équipements de protection individuels pour intervenir dans les préfosses (masques).
- Un endroit pour mettre les animaux sortis, avec beaucoup de paille si possible.
- Le matériel pour extraire les porcs : rampe d'accès, panneaux, lassos, cordes, gants et bottes.
- L'accès à l'eau pour permettre un nettoyage régulier.



Ne pas intervenir si le bâtiment n'est pas suffisamment ventilé et si le lisier n'est pas vidangé.



En fonction de la gravité de l'incident, et dans tous les cas s'il y a eu intervention des pompiers, il peut être nécessaire de notifier l'incident à l'inspection (DDPP).

Je préviens mon vétérinaire :

- Si des animaux sont blessés et en souffrance pour qu'il pratique si besoin une euthanasie.
- Pour qu'il fasse les constatations sur les animaux, si je suis assuré pour ce risque.

La vigilance de l'éleveur reste le meilleur moyen de prévenir les risques.

Nous vous invitons à contacter votre technicien environnement ou bâtiment pour plus de précisions.